

**DECISION DU PRESIDENTE n° 2026-431**

**Objet : Transport – Attribution après tirage au sort d'un vélo à assistance électrique**

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-218 du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Vu la décision n° 2026-196 en date du 24/03/26 relative à la vente de 6 vélos à assistance électrique aux agents d'ARCHE Agglo ;

Considérant qu'il s'agit du vélo en l'état pour une valeur de 100€, en raison de la nécessité de procéder à des réparations ;

Considérant que le nombre de candidatures reçues étant supérieur au nombre de vélos disponibles, il a été procédé à un tirage au sort le 2 avril 2026, organisé par la Direction des Ressources Humaines, conformément aux dispositions prévues à l'article 2 de la décision susvisée ;

Considérant que [REDACTED] a été désigné bénéficiaire à l'issue de ce tirage au sort ;

**DÉCIDE**

Article 1 - D'attribuer à [REDACTED], agent d'ARCHE Agglo, un vélo à assistance électrique de taille M, numéro 29, pour un montant de 100 €, et d'émettre le titre de recette correspondant.

Article 2 – Le transfert de propriété du vélo intervient à compter du complet paiement du prix par l'agent. Le règlement devra être effectué dans un délai d'un mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 3 - Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision, qui sera transmise au représentant de l'État, publiée, et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par :

Présidente ArcheAgglo

Date de signature :

08/07/2026

Qualité : Présidente